

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt- six, le vingt-trois juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, Clément CHRISTOPHE, David HERMANN.

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Marie MARCHETTO (pouvoir à Thierry GOUTTARD), Fabrice RABOUTOT (pouvoir à Jean-Marc HETSCH)

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 18/06/2026.

OBJET : ENTREPRISE RETENUE POUR LA VOIRIE 2026

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise « PONTILLE» sur les voies communales suivantes dont l'offre s'élève à 36 250,00 € HT, soit 43 500,00 € TTC:

- Route de la Voisinée (VC 4)
- Chemin Chez France (VC 25)
- Chemin des 4 chênes(VC 8)
- Chemin de la Cernaïse(VC 18)

Pour les travaux de Voirie 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour » et 1 abstention, **décide de retenir l' offre de l'entreprise PONTILLE** pour des travaux de voirie sur les voies communales précitées **pour un montant de 36 250 € H.T., soit 43 500 € T.T.C.**

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Fait et délibéré à Pradines, le 23 juin 2026.
Le Maire,
Jean-Marc HETSCH.